



Compte-rendu du Conseil de l'UFR Lettres et philosophie du jeudi
07 novembre

Présents : Richard Crescenzo, Sylvie Laigneau , Estelle Oudot, Jean-Claude Gens, Marie-Ange Fougère, Henri Garric, Virginie Brinker, Jean-baptiste Goussard, Corinne Francois-Deneve,

Procuration :

Excusés : : Eric Heilmann , Anne Montmayer, Michel Erman, Samir Bajric, Guillaume Coqui, Gilles Bousquet,

IATOSS : Maud Lauferon, Philippe Vigneron.

Étudiants : Mathieu Gally,

Invités : Séverine Blot, Vanessa Besand, Youssef El Hanbali, Claire Despierres, Jérôme Martin,

Absents : G. Bonnet, Y. Caurel, Lena Victor, Gregory Perigot, Stephane Djahanchahi, Sarah Bastien, Tristan Lefort.

Le conseil commence à 13 heures.

Le Compte rendu du conseil d'UFR du 3 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

Présentation du Responsable CIEF, M. Ferrey, conseil FLE en charge de la coordination et du développement. Il s'occupera de la coordination des enseignements FLE au sein du CIEF, et à l'échelle de l'UB ; il viendra par ailleurs en support dans l'organisation du DU Passerelle à destination du public migrant. Il se tient à disposition pour toute proposition pédagogique engageant le public concerné.

Henri Garric informe les membres du conseil d'un appel d'offres (dont l'échéance est au 15 novembre) pour favoriser la **convivialité étudiante**. L'UFR va y répondre pour financer l'installation d'un Babyfoot et d'une table de Ping-Pong. Le CROUS (via les cotisations étudiantes) financerait 50% de l'appel à projets. La négociation avec les directeur·rices de tous les départements pour le financement des 50% restants est en cours.

Mise en place du tutorat par les départements

Parmi les directeur·rice·s de département, seule Vanessa Besand est présente, pour le département de Lettres. Il est rappelé qu'une réflexion sur le tutorat est attendue

dans chacun des départements. Il s'agit de tutorats à destination des étudiant·e·s, exercé par des étudiant·e·s ; la rémunération est de 23 euros bruts de l'heure. Un paiement en 2020 est envisageable avec une mise en place du tutorat au second semestre. Les directeur·rices doivent informer Séverine Blot au plus vite des étudiant·e·s pressenti·e·s afin de pouvoir établir leurs contrats de travail. Le recrutement est en cours en Philosophie.

Vote du budget prévisionnel 2020 de l'UFR.

Youssef El-Hanbali commente le budget prévisionnel 2020 de l'UFR (voir fichier joint).

La ligne SCOL/NTIC (13000 euros) concerne l'équipement informatique à destination des trois départements

Henri Garric commente la ventilation du budget concernant les départements : le budget des départements est en lien avec toutes les propositions pédagogiques (hors salaires et investissement). (ex : Nuit de l'écriture, invitation d'un·e conférencier·ère dans le cadre d'un cours, financement d'un voyage pédagogique, etc.). La question est posée de l'absence de distinction Lettres/Philosophie au niveau du budget de département. Cette absence de distinction existe depuis très longtemps. Il n'y a pas de raison impérative à modifier les choses : les dépenses n'ont jamais dépassé le plafond fixé sur cette ligne.

Vanessa Besand demande à ce que les directeur·rices de département soient informé·e·s des dépenses au sein des départements pour assurer le suivi.

Marie-Ange Fougère pointe la difficulté de ne pas pouvoir suivre les dépenses du diplôme M2 Métiers du Livre, dont une grande partie du fonctionnement se fait sur fonds propres. Il est répondu qu'il n'y a hélas pas de possibilité d'un suivi quotidien détaillé au niveau des diplômes. Le·a responsable de diplôme doit faire son propre suivi à partir d'évaluations.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Adoption de deux conventions

- Une demande (récurrente) de subvention entre l'AUF et l'Université de 16000 euros pour les étudiant·e·s du DU Passerelle
- Association agréée « Unicité » : recrutement de deux personnes en services civiques pour aider le Bureau des relations internationales. L'une s'occupera de l'accueil des étudiant·e·s internationaux/ales pour l'ensemble de l'université dans le cadre du projet « Bienvenue en France ». L'autre, des étudiant·e·s du DU Passerelle. Le partenariat avec cette association suppose que ce soit un tandem qui soit recruté : un·e étudiant·e et une personne ayant un statut de réfugié·e. L'arrivée de ces deux personnes est prévue pour le 1^{er} décembre. Le poste de l'étudiant·e est encore à pourvoir (24h hebdomadaires). La personne réfugiée a été recrutée parmi les ancien·ne·s étudiant·e·s du DU Passerelle.

Ces deux conventions sont adoptées à l'unanimité.

Demande de modification de la Fiche filière du M2 Métiers du livre

À l'occasion de cette présentation, Anne Roger, chargée d'ingénierie de formation au SEFCA, responsable de l'UFR Lettres et Philosophie, est présente.

La modification permet de proposer une formation en alternance.

Cela va permettre de resserrer les liens avec les entreprises déjà partenaires du M2 via les stages, et d'encourager de nouveaux partenariats avec de nouvelles entreprises. Marie-Ange Fougère et Anne Roger explicitent les sources de financement des contrats d'apprentissage et d'alternance.

Ces modifications n'impacteront pas le budget financier d'heures de maquette. Les éléments ajoutés dans la maquette concernent, en effet, des projets pédagogiques encadrés (ex : la Journée Métiers du livre, la participation au Salon du Livre de Montreuil, etc.). Ce dispositif prend ainsi en considération le temps de travail personnel des étudiant·e·s dans le cadre des travaux pédagogiques encadrés (126h sur l'année) pour un total de 408h.